

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 MARS 2012
18 HEURES 30 A SAINT ETIENNE DU GRES

Présents : Mmes et MM. Michel OLIVIER, Jean-Paul PELISSIER, Laurent FERRAT, Anne PONIATOWSKI, Jean-Pierre NOVI, Claude DAUTREY, René FONTES, Claudine LECLERCQ, Jean HALDY, Raymond DIVOL, Guy FRUSTIE, Jean-Paul SOURDON, Jean-François DELASSUS, Danièle COSTABELLO, Laurent GESLIN, Roger CONTI, Fabrice MAZZEGA, Jack SAUTEL, Jacky EYMIEU, Marc FUSAT, Alexandre WAJS, Pierre SANTOIRE, Damien FAUPIN, Christiane DUGRIPON, Christophe VILLAIN, Angèle COSP, Robert DEL TESTA, Ulysse TEIXEIRA, Christian VALLAT, Jean BLANC, Hervé CHERUBINI et Yves FAVERJON.

Excusés : MM Régis GATTI, Michel FENARD et Jean-Hilaire SEVEYRAC.

Pouvoirs :

- de M. Régis GATTI à M. Michel OLIVIER ;
- de M. Jean MULNET à M. Jean-Paul PELISSIER ;
- de M. Jean-Louis VILLERMY à M. Laurent GESLIN ;
- de Mme Martine LAGRANGE à M. Hervé CHERUBINI ;
- de Mme Agnès PARADAS à M. Yves FAVERJON.

Avant de commencer l'ordre du jour proprement dit, Monsieur Robert DEL TESTA, Maire de la Commune de Saint Etienne du Grès et Vice-président de la CCVBA, a accueilli les délégués communautaires présents et leur a indiqué qu'un buffet ferait suite au Conseil communautaire.

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Laurent GESLIN a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 19 DECEMBRE 2011

Le compte-rendu en date du 19 décembre 2011 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

3. DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Président a présenté en Conseil communautaire les décisions n° 03/2011 du 20 décembre 2011 et n° 04/2011 du 20 décembre 2011 prises en vertu de la délibération n° 05/2011 en date du 11 mars 2011. Ces décisions ont trait à la conclusion de contrats de prestation de service entre, d'une part, la CCVBA et la SPA des Baux de Provence et, d'autre part, entre la CCVBA et la SPA de Salon de Provence. Ces décisions ont été jointes à l'ordre du jour du présent Conseil communautaire.

4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DE LA CCVBA

Monsieur le Président a donné la parole à Monsieur Jack SAUTEL, Vice-président qui a invité les membres du Conseil communautaire à approuver le compte administratif 2011 de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles.

A cet effet, Monsieur SAUTEL a donné lecture à l'assemblée dudit compte administratif dressé par lui-même, et a donné connaissance de la balance générale qui se présentait comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2010 :	659 863,06 €
Affectation du résultat 2010 :	<u>0,00 €</u>
Résultat reporté au compte 110 :	659 863,06 €
Titres de recettes émis :	<u>10 277 109,52 €</u>
Total des recettes :	10 936 972,58 €
Mandats émis :	<u>9 993 419,19 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2011 :	943 553,39 €

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2010 :	408 002,71 €
Titres de recettes émis :	<u>226 878,15 €</u>
Total des recettes :	634 880,86 €
Mandats émis :	<u>541 777,88 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2011 :	93 102,98 €

D'où un résultat global des deux sections de : **1 036 656,37 €**.

Monsieur SAUTEL a précisé au Conseil communautaire les dépenses de fonctionnement les plus importantes et a détaillé les dépenses réalisées en investissement.

Monsieur SAUTEL a ensuite donné lecture à l'assemblée du bilan des acquisitions et cessions opérées pendant l'année 2011, conformément à l'article L. 5211-37 du CGCT.

Le Président étant sorti, Monsieur SAUTEL a proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur ce compte administratif.

Le Conseil communautaire a décidé :

- d'arrêter le compte administratif de la CCVBA de l'exercice 2011,
- d'approuver le bilan des acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2011.

Vote : POUR : 35 voix – unanimité des suffrages exprimés.

Une fois le compte administratif arrêté, Monsieur le Président a précisé à l'assemblée que les frais de déplacements des élus se montaient à 0 € en 2011. Les frais de mission (restauration) sont modestes et représentent 224,10 €. Ils correspondent à quelques déplacements relatifs à la construction du futur Pôle métropolitain et à l'organisation de la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI).

5. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 DE LA CCVBA

Monsieur le Président a proposé à l'assemblée de procéder à l'examen et à l'approbation du compte de gestion 2011 de la CCVBA, dressé par Monsieur Jean-Michel PUGNIERE.

Ce compte de gestion se présentait comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2010 :	659 863,06 €
Affectation du résultat 2010 :	<u>0,00 €</u>
Résultat reporté au compte 110 :	659 863,06 €
Titres de recettes émis :	<u>10 277 109,52 €</u>
Total des recettes :	10 936 972,58 €
Mandats émis :	<u>9 993 419,19 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2011 :	943 553,39 €

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2010 :	408 002,71 €
Titres de recettes émis :	<u>226 878,15 €</u>
Total des recettes :	634 880,86 €
Mandats émis :	<u>541 777,88 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2011 :	93 102,98 €

D'où un résultat global des deux sections de : **1 036 656,37 €**.

Monsieur le Président a proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur ce compte de gestion.

Le Conseil communautaire a considéré que les opérations étaient régulières, et a déclaré que le compte de gestion dressé par Monsieur Jean-Michel PUGNIERE, Comptable public, n'appelait aucune observation ni réserve de sa part et a approuvé ledit compte de gestion.

Vote : POUR : 37 voix – unanimité des suffrages exprimés.

6. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DU BUDGET ANNEXE EXTENSION ZA DE SAINT-REMY DE PROVENCE

Monsieur le Président a donné la parole à Monsieur Jack SAUTEL, Vice-président qui a invité les membres du Conseil communautaire à approuver le compte administratif 2011 du budget annexe "extension ZA Saint Rémy de Provence" de la CCVBA.

A cet effet, Monsieur SAUTEL a donné lecture à l'assemblée dudit compte administratif dressé par lui-même, et a donné connaissance de la balance générale qui se présentait comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2010 :	- 2 592,37 €
Mandats émis :	<u>3 765 377,17 €</u>
Total des dépenses :	3 767 969,54 €
Titres de recettes émis :	<u>3 767 969,54 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2011 :	0,00 €

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2010 :	1 311 269,46 €
Titres de recettes émis :	<u>2 401 145,55 €</u>
Total des recettes :	3 712 415,01 €
Mandats émis :	<u>3 048 982,64 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2011 :	663 432,37 €

D'où un résultat global des deux sections de : **663 432,37 €**.

Le Président étant sorti, Monsieur SAUTEL a proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur ce compte administratif.

Le Conseil communautaire a décidé d'arrêter le compte administratif du budget annexe "extension ZA Saint Rémy de Provence" de la CCVBA de l'exercice 2011,

Vote : POUR : 35 voix – unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur le Président a ensuite donné la parole à Monsieur Yves FAVERJON qui a fait un point sur les ventes de lots de la ZA de la Massane 2, les compromis en cours et les désistements récents. Une commission d'attribution des lots se réunira en avril prochain.

7. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 DU BUDGET ANNEXE EXTENSION ZA DE SAINT-REMY DE PROVENCE

Monsieur le Président a proposé à l'assemblée de procéder à l'examen et à l'approbation du compte de gestion 2011 du budget annexe "extension ZA Saint Rémy de Provence" de la CCVBA, dressé par Monsieur Jean-Michel PUGNIERE.

Ce compte de gestion se présentait comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2010 :	- 2 592,37 €
Mandats émis :	<u>3 765 377,17 €</u>
Total des dépenses :	3 767 969,54 €
Titres de recettes émis :	<u>3 767 969,54 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2011 :	0,00 €

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2010 :	1 311 269,46 €
Titres de recettes émis :	<u>2 401 145,55 €</u>
Total des recettes :	3 712 415,01 €
Mandats émis :	<u>3 048 982,64 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2011 :	663 432,37 €

D'où un résultat global des deux sections de : **663 432,37 €**.

Monsieur le Président a proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur ce compte de gestion.

Le Conseil communautaire a considéré que les opérations étaient régulières, et a déclaré que le compte de gestion dressé par Monsieur Jean-Michel PUGNIERE, Comptable public, n'appelait aucune observation ni réserve de sa part et a approuvé ledit compte de gestion.

Vote : POUR : 37 voix – unanimité des suffrages exprimés.

8. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DU BUDGET ANNEXE EXTENSION ZA D'EYGALIERES

Monsieur le Président a donné la parole à Monsieur René FONTES, Vice-président, qui a indiqué à l'assemblée qu'à l'heure actuelle, il y avait plus de candidats souhaitant acquérir un lot sur la ZA d'Eygalières que de lots potentiels.

Monsieur le Président a ensuite donné la parole à Monsieur Jack SAUTEL, Vice-président qui a invité les membres du Conseil communautaire à approuver le compte administratif 2011 du budget annexe "extension ZA Eygalières" de la CCVBA.

A cet effet, Monsieur SAUTEL a donné lecture à l'assemblée dudit compte administratif dressé par lui-même, et a donné connaissance de la balance générale qui se présentait comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2010 :	0,00 €
Titres de recettes émis :	<u>53 800,00 €</u>
Total des recettes :	53 800,00 €
Mandats émis :	<u>53 800,00 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2011 :	0,00 €

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2010 :	90 000,00 €
Titres de recettes émis :	<u>240 000,00 €</u>
Total des recettes :	330 000,00 €
Mandats émis :	<u>53 800,00 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2011 :	276 200,00 €

D'où un résultat global des deux sections de : **276 200,00 €**.

Le Président étant sorti, Monsieur SAUTEL a proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur ce compte administratif.

Le Conseil communautaire a décidé d'arrêter le compte administratif du budget annexe "extension ZA Eygalières" de la CCVBA de l'exercice 2011,

Vote : POUR : 35 voix – unanimité des suffrages exprimés.

9. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 DU BUDGET ANNEXE EXTENSION ZA D'EYGALIERES

Monsieur le Président a proposé à l'assemblée de procéder à l'examen et à l'approbation du compte de gestion 2011 du budget annexe "extension ZA Eygalières" de la CCVBA, dressé par Monsieur Jean-Michel PUGNIERE.

Ce compte de gestion se présentait comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2010 :	0,00 €
Titres de recettes émis :	<u>53 800,00 €</u>
Total des recettes :	53 800,00 €
Mandats émis :	<u>53 800,00 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2011 :	0,00 €

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2010 :	90 000,00 €
Titres de recettes émis :	<u>240 000,00 €</u>
Total des recettes :	330 000,00 €
Mandats émis :	<u>53 800,00 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2011 :	276 200,00 €

D'où un résultat global des deux sections de : **276 200,00 €**.

Monsieur le Président a proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur ce compte de gestion.

Le Conseil communautaire a considéré que les opérations étaient régulières, et a déclaré que le compte de gestion dressé par Monsieur Jean-Michel PUGNIERE, Comptable public, n'appelait aucune observation ni réserve de sa part et a approuvé ledit compte de gestion.

Vote : POUR : 37 voix – unanimité des suffrages exprimés.

10. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DU BUDGET ANNEXE EXTENSION ZA SAINT-ETIENNE DU GRES

Monsieur le Président a donné la parole à Monsieur Jack SAUTEL, Vice-président qui a invité les membres du Conseil communautaire à approuver le compte administratif 2011 du budget annexe "extension ZA Saint Etienne du Grès" de la CCVBA.

A cet effet, Monsieur SAUTEL a donné lecture à l'assemblée dudit compte administratif dressé par lui-même, et a donné connaissance de la balance générale qui se présentait comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2010 :	0,00 €
Titres de recettes émis :	<u>0,00 €</u>
Total des recettes :	0,00 €
Mandats émis :	<u>0,00 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2011 :	0,00 €

Section d'investissement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2010 :	0,00 €
Titres de recettes émis :	<u>0,00 €</u>
Total des recettes :	0,00 €
Mandats émis :	<u>0,00 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2011 :	0,00 €

D'où un résultat global des deux sections de : **0,00 €**.

Le Président étant sorti, Monsieur SAUTEL a proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur ce compte administratif.

Le Conseil communautaire a décidé d'arrêter le compte administratif du budget annexe "extension ZA Saint Etienne du Grès" de la CCVBA de l'exercice 2011,

Vote : POUR : 35 voix – unanimité des suffrages exprimés.

11. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 DU BUDGET ANNEXE EXTENSION ZA SAINT-ETIENNE DU GRES

Monsieur le Président a proposé à l'assemblée de procéder à l'examen et à l'approbation du compte de gestion 2011 du budget annexe "extension ZA Saint Etienne du Grès" de la CCVBA, dressé par Monsieur Jean-Michel PUGNIERE.

Ce compte de gestion se présentait comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2010 :	0,00 €
Titres de recettes émis :	<u>0,00 €</u>
Total des recettes :	0,00 €
Mandats émis :	<u>0,00 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2011 :	0,00 €

Section d'investissement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2010 :	0,00 €
Titres de recettes émis :	<u>0,00 €</u>
Total des recettes :	0,00 €
Mandats émis :	<u>0,00 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2011 :	0,00 €

D'où un résultat global des deux sections de : **0,00 €**.

Monsieur le Président a proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur ce compte de gestion.

Le Conseil communautaire a considéré que les opérations étaient régulières, et a déclaré que le compte de gestion dressé par Monsieur Jean-Michel PUGNIERE, Comptable public, n'appelait aucune observation ni réserve de sa part et a approuvé ledit compte de gestion.

Vote : POUR : 37 voix – unanimité des suffrages exprimés.

12. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012

Monsieur le Président a rappelé à l'assemblée que conformément aux articles L. 5211-36 et L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, un débat sur les orientations générales du budget devait se tenir au sein du Conseil communautaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Monsieur le Président a souligné à l'assemblée que ce débat était obligatoire pour la CCVBA dans la mesure où celle-ci comprend au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Monsieur le Président a précisé à l'assemblée que conformément à la loi, ce débat n'était pas suivi d'un vote.

Monsieur le Président a donné la parole à Monsieur Jack SAUTEL, Vice-président, afin de présenter le bilan comptable de l'exercice 2011 aux membres du Conseil communautaire et de donner à l'assemblée les orientations générales du budget de l'exercice 2012.

Plus précisément, Monsieur SAUTEL a exposé aux élus présents :

- les grandes masses budgétaires envisagées en dépenses, avec notamment les montants des chapitres globalisés de la section de fonctionnement ;
- des détails sur les articles particuliers de la section de fonctionnement affichant une hausse ou une baisse remarquable ;
- le détail des recettes de fonctionnement et notamment les taxes directes locales ;
- les montants de chaque opération d'investissement.

Monsieur SAUTEL a souligné à l'assemblée des crédits de 9 000 € en vue d'acquérir un véhicule pour le futur ambassadeur du tri, des crédits de 19 000 € permettant d'aménager de nouveaux bureaux dans le bâtiment communautaire et l'ouverture de crédits d'un montant de 15 000 € pour une nouvelle opération : déchèterie communautaire d'Aureille.

Le Conseil communautaire a donc pris acte des différentes informations et propositions présentées par Monsieur SAUTEL.

Après l'intervention de Monsieur SAUTEL, les membres du Conseil communautaire ont débattu de la politique budgétaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles.

Par ailleurs, Monsieur le Président a indiqué que le montant de 3 000 € inscrit pour la formation des élus est nécessaire. En effet, la Commission intercommunale des impôts directs a été créée en 2011 et ses membres ont besoin d'être formés pour appréhender le fonctionnement et les enjeux de cette Commission.

Monsieur le Président a ensuite exposé que deux nouvelles demandes de subventions sont arrivées postérieurement à la réunion de la Commission des finances et du Bureau :

- La première concerne la crèche de Mouriès qui souhaite sensibiliser les petits au tri sélectif. Monsieur le Président a proposé de verser 500 € à cette association.
- La deuxième concerne l'association TMS dont le but est de faciliter le transport des personnes en difficulté sociale voulant se déplacer pour trouver un emploi ou travailler. Monsieur le Président a proposé de lui verser 5 000 €.

Monsieur René FONTES a trouvé que l'initiative de cette crèche était une bonne idée pilote qui pourrait être ensuite étendue à d'autres crèches du territoire présentant ce type de projet.

Monsieur Damien FAUPIN a indiqué qu'il était très sensible à ce projet qui permettait aux enfants de découvrir qu'il existe des poubelles différentes en fonction des déchets et qu'il est possible de créer du compost pour faire pousser des plantes.

Monsieur Olivier MICHEL a exprimé qu'il était très favorable à ces deux subventions, ce qui n'est pas toujours le cas vis-à-vis d'autres subventions.

Avant de conclure, Monsieur le Président a informé l'assemblée que ce projet de budget 2012 assumait l'augmentation du traitement des ordures ménagères, l'augmentation des charges de personnel entrant dans le cadre du développement de la CCVBA ainsi que de nouveaux investissements. Toutes ces augmentations n'ont pourtant pas diminué le montant de dotation de solidarité communautaire (DSC) inscrite en 2012. Bien au contraire, celle-ci augmente de 175 000 € par rapport à 2011.

"Comment est-ce possible ?"

La CCVBA a bénéficié positivement de la réforme de la taxe professionnelle. Certes la base taxable de cotisation foncière des entreprises (CFE) est bien moins importante que celle de l'ancienne taxe professionnelle. Cependant, la taxe d'habitation (transférée en 2011) a une base d'imposition très dynamique dans les Alpilles ce qui permet, sans augmenter les taux d'imposition, d'avoir un produit qui augmente d'année en année.

Monsieur Julien COZETTE a ajouté que seuls deux EPCI des Bouches-du-Rhône sont les "gagnants de la réforme". Il s'agit de la CCVBA et de la CCRAD. Ceci-dit, il ne faut pas oublier que la CCVBA reverse sur le produit de ses impôts locaux la somme de 3 539 781 € à l'Etat au titre du Fonds national de garantie individuelle des recettes (FNGIR) pour les EPCI "perdants de la réforme".

Monsieur le Président a conclu en disant que la communication relative à la CCVBA devait se développer afin de montrer que celle-ci souhaitait prendre de l'ampleur.

13. VOTE AFFECTATION DU RESULTAT 2011

Monsieur le Président a exposé aux membres du Conseil communautaire que le compte administratif 2011 de la Communauté de Communes ainsi que les restes à réaliser 2011 laissent apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2010 :	659 863,06 €
Affectation du résultat 2010 :	<u>0,00 €</u>
Résultat reporté au compte 110 :	659 863,06 €
Titres de recettes émis :	<u>10 277 109,52 €</u>
Total des recettes :	10 936 972,58 €
Mandats émis :	<u>9 993 419,19 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2011 :	943 553,39 €

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2010 :	408 002,71 €
Titres de recettes émis :	<u>226 878,15 €</u>
Total des recettes :	634 880,86 €
Mandats émis :	<u>541 777,88 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2011 :	93 102,98 €
Restes à réaliser en recettes de l'exercice 2011 :	212 512,00 €
Restes à réaliser en dépenses de l'exercice 2011 :	<u>694 800,00 €</u>
Résultat cumulé de l'exercice 2011 :	- 389 185, 02 €

Dans ce cadre, Monsieur le Président a proposé à l'assemblée :

- d'affecter la somme de 389 185, 02 € en section d'investissement à l'article 1068,
- de laisser en report à nouveau, au compte 110, la somme de 554 368,37 € (ligne R 002 de la section de fonctionnement).

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer sur cette question.

Vote : POUR : 37 voix – unanimité des suffrages exprimés.

14. CREATION POSTE SAISONNIER DECHETERIE MAUSSANE

Monsieur le Président a exposé à l'assemblée que dès le mois d'avril et jusqu'au mois de septembre, il est constaté un surcroît de travail à la déchèterie de Maussane les Alpilles/Le Paradou.

Afin d'assurer un bon fonctionnement de ce service vis à vis des usagers de ladite déchèterie, Monsieur le Président a proposé au Conseil communautaire de recruter un agent non-titulaire à temps complet en vue de faire face à ce besoin saisonnier, et ce, pour une période de six mois maximum sur l'année 2012.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer sur cette question.

Vote : POUR : 36 voix – unanimité des suffrages exprimés.

15. CREATION POSTE NON-TITULAIRE SERVICE ADMINISTRATIF

Monsieur le Président a exposé à l'assemblée que le Bureau de la CCVBA s'est réuni le 15 février dernier. Lors de cette réunion, il est ressorti des échanges entre les Maires de la Communauté de communes que ceux-ci avaient la ferme intention de développer la structure intercommunale en lui transférant de nouvelles compétences. Leur ambition commune est de développer le territoire communautaire en apportant un meilleur service aux communes membres ainsi qu'à la population locale.

Monsieur le Président a précisé au Conseil communautaire qu'afin de mettre en œuvre la volonté des élus, il était nécessaire que les services de la CCVBA élaborent un plan global visant à définir et planifier l'avenir de la CCVBA. Ce plan devrait proposer des axes de réflexion, des pistes d'actions concrètes et traiter des moyens financiers et humains nécessaires à la mise en œuvre de nouvelles compétences.

Monsieur le Président a précisé à l'assemblée que l'élaboration de ce plan allait entraîner un surcroît de travail spécifique au niveau du service administratif de la CCVBA.

En conséquence, Monsieur le Président a proposé au Conseil communautaire de recruter un agent non-titulaire à temps complet de catégorie A, ayant un diplôme dont le niveau est d'au moins Bac + 3, en vue de faire face à ce besoin spécifique, et ce, pour une période de six mois renouvelables si les circonstances le nécessitaient.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer sur cette question.

Vote : POUR : 36 voix – unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur le Président a ajouté que cet emploi contractuel permettra de soulager le DGS qui, depuis le début de l'année 2011, passe beaucoup de temps à travailler sur la question du Pôle métropolitain. En effet, de nombreuses réunions sont organisées aux quatre coins du département pour mettre en œuvre cette structure.

La Commission du personnel et le DGS se chargeront des entretiens d'embauche.

16. CREATION POSTE CUI-CAE AMBASSADEUR DU TRI

Monsieur le Président a exposé à l'assemblée que lors de la dernière réunion du Bureau de la CCVBA, en date du 15 février 2012, il a été évoqué la nécessité de recruter un ambassadeur du tri afin d'améliorer les performances du tri sélectif sur le territoire de la Communauté de communes.

Monsieur le Président a précisé aux élus présents que cette embauche était un premier pas vers l'amélioration du service que la CCVBA entend offrir à la population locale.

Monsieur le Président a souligné à l'assemblée que si le Conseil communautaire décide de faciliter l'insertion professionnelle d'une personne sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi, il était possible que la CCVBA bénéficie d'une aide à l'embauche de la part de l'Etat entrant dans le cadre des contrats uniques d'insertion.

En conséquence, Monsieur le Président a proposé au Conseil communautaire d'embaucher une personne sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi et de créer un emploi à temps complet bénéficiant d'une aide de l'Etat entrant dans le cadre de contrats uniques d'insertion, à savoir un contrat d'accompagnement dans l'emploi d'une durée minimale de six mois renouvelables.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer sur cette question.

Vote : POUR : 36 voix – unanimité des suffrages exprimés.

17. CREATION DE LA COMMISSION SCOT ET ELECTION DE SES MEMBRES

Monsieur le Président a exposé aux membres du Conseil communautaire que conformément aux articles L. 5211-1 et L. 2121-22 du Code général des Collectivités territoriales, le Conseil communautaire pouvait former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Monsieur le Président a précisé à l'assemblée qu'il était Président de droit de toutes les commissions, que le nombre de leurs membres est fixé par le Conseil communautaire et que seuls les délégués communautaires peuvent être membres de ces commissions.

Monsieur le Président a souligné aux élus présents qu'il était nécessaire de constituer de telles commissions afin de travailler sur les compétences prévues aux statuts de la Communauté de communes.

Monsieur le Président a alors rappelé à l'assemblée que par arrêté préfectoral, en date du 12 décembre 2011, portant modification des statuts de la Communauté de communes, Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône a acté le transfert de la compétence "schéma de cohérence territoriale" (SCOT) à la CCVBA.

Dans ce cadre, Monsieur le Président a proposé au Conseil communautaire :

- de créer une Commission communautaire permanente SCOT afin de représenter la CCVBA au sein du Syndicat mixte du Pays d'Arles chargé d'élaborer le SCOT du Pays d'Arles ;
- de fixer le nombre de ses membres à dix titulaires (un représentant par commune) et à dix suppléants (un par commune) appelés, le cas échéant, à remplacer leur titulaire empêché.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer sur cette question.

Vote : POUR : 36 voix – unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur le Président a alors proposé aux membres du Conseil communautaire de procéder immédiatement à la désignation des membres de ladite Commission.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer sur cette question.

Les personnes désignées ci-dessous ont été élues membres de la Commission communautaire permanente SCOT par 36 voix – unanimité des suffrages exprimés.

Communes	Membres titulaires de la Commission SCOT	Membres suppléants de la Commission SCOT
AUREILLE	M. Jean MULNET	M. Régis GATTI
LES BAUX DE PROVENCE	M. Michel FENARD	M. Christian BONNAUD
EYGALIERES	M. René FONTES	M. Raymond DIVOL
FONTVIEILLE	M. Guy FRUSTIE	M. Rémy THIEULOY
MAS BLANC DES ALPILLES	M. Jean-Louis VILLERMY	M. Laurent GESLIN
MAUSSANE LES ALPILLES	M. Yves LOPEZ	M. Marc FUSAT
MOURIES	M. Jean BARRAL	M. Damien FAUPIN
LE PARADOU	Mme Marie-Rose ROUX	M. Henri GRAUGNARD
SAINT ÉTIENNE DU GRES	M. Christian VALLAT	M. Robert DEL TESTA
SAINT REMY DE PROVENCE	M. Yves FAVERJON	M. Pierre LAPEYRE

18. CONVENTION CCVBA / SAINT-ÉTIENNE DU GRES : MISE A DISPOSITION GARDIEN DE DECHETERIE

Monsieur le Président a rappelé à l'assemblée que la Communauté de communes exerçait la compétence "tri et élimination des ordures ménagères et de tous les déchets urbains et non urbains non toxiques" se matérialisant plus particulièrement par la gestion des déchèteries du territoire.

Monsieur le Président a précisé au Conseil communautaire que la gestion effective de la déchèterie de Saint Etienne du Grès était en train de se mettre en place sachant que ce service nécessite la présence d'un agent ayant les fonctions de gardien de déchèterie.

Dans ce cadre, Monsieur le Président a donné lecture aux élus présents d'un projet de convention à conclure entre la CCVBA et la Commune de Saint Etienne du Grès dont l'objet est la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial par la Commune pour une durée de trois ans.

Monsieur le Président a souligné à l'assemblée que le temps de travail du fonctionnaire mis à disposition serait de 23 heures par semaine et que la rémunération versée à cet agent serait intégralement remboursée par la CCVBA.

En conséquence, Monsieur le Président a proposé au Conseil communautaire de conclure ladite convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial entre la CCVBA et la Commune de Saint Etienne du Grès.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer sur cette question.

Vote : POUR : 36 voix – unanimité des suffrages exprimés.

19. CONVENTION CCVBA / SAINT-ETIENNE DU GRES : MISE A DISPOSITION TRACTOPELLE DECHETERIE

Dans le même cadre que la délibération précédente, Monsieur le Président a donné lecture aux élus présents d'un projet de convention à conclure entre la CCVBA et la Commune de Saint Etienne du Grès dont l'objet est la mise à disposition d'un véhicule avec chauffeur par la Commune pour une durée de trois ans.

Monsieur le Président a souligné à l'assemblée que ce véhicule serait utilisé à hauteur de 520 heures par an (dix heures par semaine). Les frais liés au fonctionnement, à l'entretien et à l'assurance du véhicule et les dépenses de personnel relatives à la conduite du véhicule au prorata du temps passé pour la déchèterie, soit 520 heures par an également seraient remboursés à la Commune par la CCVBA.

En conséquence, Monsieur le Président a proposé au Conseil communautaire de conclure ladite convention de mise à disposition d'un véhicule avec chauffeur entre la CCVBA et la Commune de Saint Etienne du Grès.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer sur cette question.

Vote : POUR : 36 voix – unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur le Président a informé les membres du Conseil communautaire qu'il s'agissait d'une "opération blanche" pour la CCVBA dans la mesure où ces dépenses sont inscrites en section de fonctionnement du budget mais elles sont également déduites de l'attribution de compensation versée par la CCVBA à la Commune de Saint Etienne du Grès.

Monsieur le Président a ajouté que le transfert effectif de la déchèterie de Saint Rémy de Provence se ferait dans le courant de l'année 2012.

20. ATTRIBUTION DE COMPENSATION NEGATIVE DE MAS-BLANC DES ALPILLES : EXONERATION DE PAIEMENT

Monsieur le Président a rappelé à l'assemblée que la Commune de Mas Blanc des Alpilles a une attribution de compensation négative. Autrement dit, chaque année la Communauté de communes émet un titre de recettes à l'encontre de la Commune de Mas Blanc des Alpilles.

Monsieur le Président a précisé au Conseil communautaire qu'en 2011 cette attribution de compensation négative se montait à 13 334,60 €.

Dans un esprit de solidarité communautaire, qui est souligné dans l'article 5 des statuts de la CCVBA, et conformément au V de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, Monsieur le Président a proposé au Conseil communautaire d'exonérer la Commune de Mas Blanc des Alpilles du versement, au profit de la CCVBA, de son attribution de compensation négative d'un montant de 13 334,60 euros.

Toutefois, Monsieur le Président a souligné aux élus présents que le montant de l'exonération de Mas Blanc des Alpilles resterait figé à 13 334,60 €. En effet, en cas de transfert de nouvelles compétences à la CCVBA, la Commission locale d'évaluation des charges transférées procéderait à l'évaluation desdites charges pour toutes les communes membres de la CCVBA. De ce fait, le montant de l'attribution de compensation négative correspondant au nouveau transfert de charges et comptabilisé au-delà de 13 334,60 € serait versé par la Commune de Mas Blanc des Alpilles à la CCVBA à due concurrence du montant évalué.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer sur cette question.

Vote : POUR : 36 voix – unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur Laurent GESLIN, Maire de la Commune de Mas Blanc des Alpilles et Vice-président de la CCVBA, ainsi que ses conseillers municipaux ont remercié le Conseil communautaire.

21. BOUCLE LOCALE HAUT DEBIT (BLHD) – FEDER : AVENANT DE PROROGATION DU CALENDRIER DE REALISATION DES TRAVAUX

Monsieur le Président a rappelé à l'assemblée que par délibération en date du 24 juin 2009, le Conseil communautaire a approuvé sa participation au programme "Boucle Locale Haut Débit" – BLHD (projet à l'initiative du Pays d'Arles), afin d'améliorer la couverture numérique de son territoire. Ce programme a été soutenu par le programme Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) 2007/2013 à hauteur de 40 %.

Monsieur le Président a précisé à l'assemblée que le calendrier de réalisation des travaux prévoyait un achèvement de l'opération au 1^{er} octobre 2011 mais au vu de la complexité du projet, l'échéancier de réalisation de travaux n'a pu être respecté.

En conséquence, Monsieur le Président a proposé au Conseil communautaire d'approuver un avenant à la convention attributive de subvention portant sur la prorogation du calendrier de réalisation de l'opération jusqu'au 1^{er} septembre 2012.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer sur cette question.

Vote : POUR : 36 voix – unanimité des suffrages exprimés.

22. QUESTIONS DIVERSES

Aucune.

La séance a été levée à 20 h 30.

Monsieur Robert DEL TESTA a invité les membres du Conseil communautaire à venir se restaurer.

Le Secrétaire de séance,

Laurent GESLIN

